

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 15 février 2024**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 9-02-2024 Date d'affichage : 9-02-2024</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 14</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 1</td><td>Votes pour : 15</td></tr><tr><td>Votants : 15</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 14	Abstention : 0	Représentés : 1	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents :</b> Thierry DUFOUR, Nadine CONDOMINES MAUREL (procuration reçue de Philippe Caceres), Nawel VIGUIÉ, Alfred KROL, Monique COBOURG, Brigitte VERGNES, Caroline BLANCO, Pascale BERLY, Annie CAVAILLÈS, Serge COTTO, Hélène AILLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p><b>Absent représenté :</b> Philippe CACÉRÈS (procuration donnée à Nadine Condomines Maurel)</p> <p><b>Secrétaire :</b> Nawel VIGUIÉ</p> <p><b>Représentation EHPAD :</b> Audrey GROWAS</p>
Présents : 14	Abstention : 0						
Représentés : 1	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

**DELIB.EHPAD N°2024.01 : Vote de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023**

Le Président du Centre Communal d'Action sociale explique à l'Assemblée que les notifications de tarification de l'ARS et du Département ont été reçues.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, livre I – Titre 2° et notamment l'article L123.8 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre III – Titre 1° et notamment les articles L. 2311.1 et L. 2312.2 ;

- Vu le CPOM 2019-2023 de l'EHPAD signé le 31/12/2019 ;

- Vu les notifications de tarification de l'ARS en date du 26 juin 2023 et du Conseil Départemental en date du 27 mars 2023 ;

**Le conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

**- d'adopter** l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe EHPAD modifié comme suit :

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre			
Présentation des charges :	réel 2021	réel 2022	Exercice 2023
	GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	325 348,04 €	414 580,14 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 449 469,70 €	2 511 046,33 €	2 711 897,12 €
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	441 642,08 €	457 529,85 €	542 286,49 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 216 459,82 €</b>	<b>3 383 156,32 €</b>	<b>3 766 583,61 €</b>
EXCEDENT PREVISIONNEL	- €	- €	- €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE</b>			<b>3 766 583,61 €</b>
Présentation des produits :			
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 087 151,64 €	3 071 152,96 €	3 053 296,06 €
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	108 590,54 €	75 883,83 €	127 528,23 €
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	40 531,39 €	40 908,42 €	39 662,42 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 236 273,57 €</b>	<b>3 187 945,21 €</b>	<b>3 220 486,71 €</b>
RESULTAT PREVISIONNEL	19 813,75 €	- 195 211,11 €	- 546 096,90 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE</b>			<b>3 999 466,65 €</b>
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			- 195 211,11 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Cf documents joints

- **de mentionner** que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



Monsieur Thierry DUFOUR,  
Président du CCAS de Puygouzon

